

Réunion

Bureau Syndical

Mercredi 19 mars 2025

1 rue Max DEVAUX
à VESOUL





Observations sur le procès-verbal du Bureau syndical de la réunion du 15 janvier 2025

Désignation d'un secrétaire de séance

Les travaux 2025

SITUATION AU 19/03/2025							
DE LA PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX DE L'ANNEE 2025							
Programmes	TRAVAUX	Montant global HTVA avec FIMO des travaux du programme	Montant HTVA des travaux validés le 15/01/2025	Montant HTVA des travaux proposés le 19/03/2025	Montant HTVA de programmation 2025 disponible	Travaux en attente de programmation	
TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE							
FACE	tranche A/B : renforcement	1 660 000 €	1 245 345 €	0 €	414 655 €	24,98%	1 584 360 €
	tranche A/B : extension	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00%	- €
	tranche S : sécurisation fils BT nus	830 000 €	844 525 €	0 €	-14 525 €	-1,75%	- €
	tranche C : aménagement esthétique	1 000 000 €	1 864 940 €	0 €	5 060 €	0,51%	223 950 €
aménagement esthétique A8	870 000 €						
SDPE	aménagement esthétique hors A8 et FACÉ	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00%	- €
	Suppression de cabines hautes	60 000 €	60 225 €	0 €	-225 €	0,00%	- €
	renforcement et sécurisation hors FACÉ	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00%	- €
	extension avec PCT (sans R2 dans 2 ans)	1 615 000 €	284 030 €	820 870 €	510 100 €	31,59%	- €
	extension hors PCT (avec R2 dans 2 ans)	755 000 €	11 315 €	51 840 €	691 845 €	91,64%	- €
Totaux des travaux sur le réseau d'électricité		6 790 000 €	4 310 380 €	872 710 €	1 606 910 €	23,67%	1 808 310 €

Les travaux 2025

Programmes	TRAVAUX	Montant global HTVA sans FIMO des travaux du programme	Montant HTVA des travaux validés le 15/01/2025	Montant HTVA des travaux proposés le 19/03/2025	Montant HTVA de programmation 2025 disponible		Travaux en attente de programmation
INVESTISSEMENTS SOUS MANDAT : Autres programmes syndicaux :							
SEP	Eclairage public : optimisation	2 441 850 €	En attente Appel à projets 2025		2 441 850 €	100,00%	128 910 €
	Eclairage public	750 000 €	578 450 €	167 730 €	3 820 €	0,51%	48 000 €
SGCT	Génie civil communications électroniques	750 000 €	458 415 €	22 650 €	268 935 €	35,86%	52 530 €
Totaux des travaux réalisés pour le compte de tiers		3 941 850 €	1 036 865 €	190 380 €	2 714 605 €	68,87%	229 440 €
Travaux d'éclairage public dont les communes conservent la maîtrise d'ouvrage		Montant global de la participation du SIED 70	Montant HTVA des travaux validés le 15/01/2025	Montant HTVA des travaux proposés le 19/03/2025	Montant HTVA de programmation 2025 disponible		Travaux en attente de programmation
Participation du SIED 70		150 000 €	480 €	677 €	148 843 €	99,23%	43 532 €

Les travaux 2025

G 10141- ECHENOZ-LA-MELINE – ERCE –

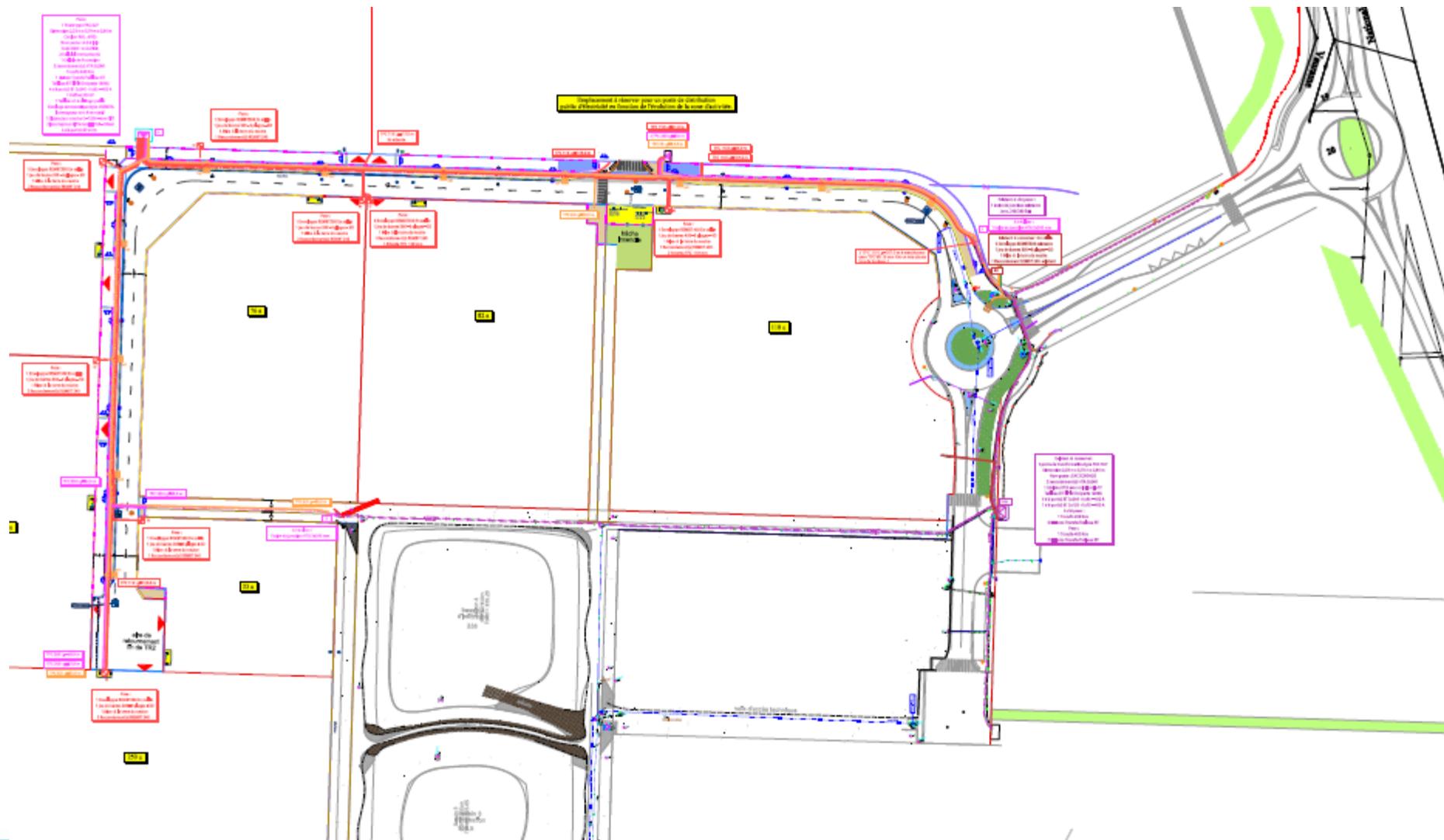
2^{ème} TRANCHE ZAC SUD

252 000 € HT

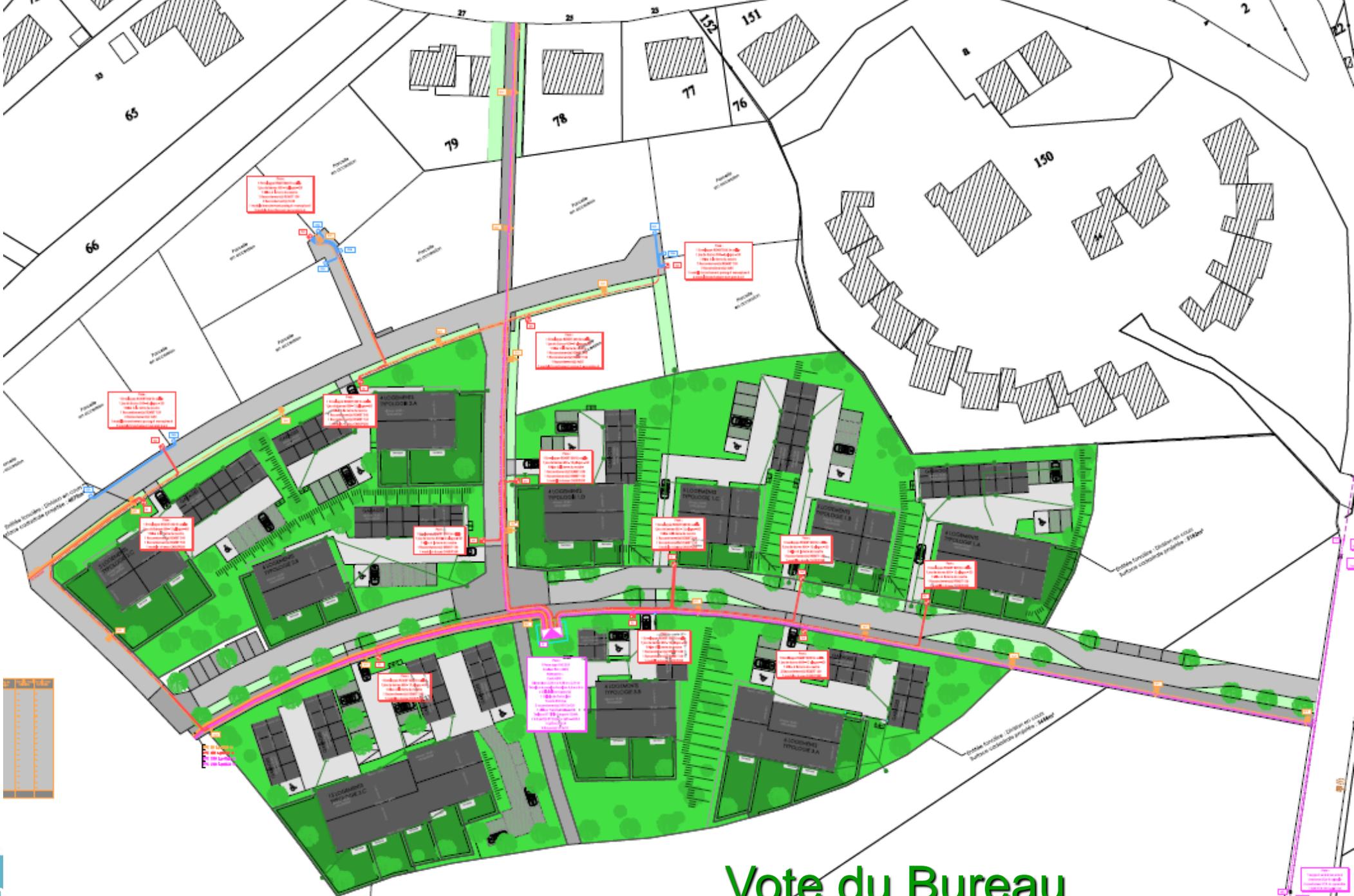
1050 ml BT

650 ml HTA

11 candélabres



B 9457- RIOZ –
ERCE –
Lotissement
Habitat 70
zone Nord au
lieu-dit Noirfond
1 000 mètres BT
450 ml HTA
fils nus déposés
18 luminaires
278 000€ HT



Tarifs chaufferies Scey/Saône, Gy et Marnay

L'Article L1413-1 du CGCT stipule que la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) doit examiner chaque année le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

La CCSPL réunie le 19 mars 2025 dernier a émis un avis favorable à la mise en place des tarifs :

Pour la chaufferie de Scey

R1=104.33 € HT/MWh

R2=38.41 € HT/ URF

Pour la chaufferie de Gy :

R1=85.99 € HT/MWh

R2=326.66 € HT/URF

Pour la chaufferie de Marnay :

R1=97.48 € HT/MWh

R2=815.12 € HT/ URF

Cette augmentation sera applicable au 1er avril 2025

Tarifs chaufferie Apremont

La CCSPL réunie le 19 mars 2025 dernier a émis un avis favorable à la mise en place des tarifs suivants :

R1= 133,43 € / MWh

R2= 72,74 €/URF

Tarifs chaufferie Dampierre-sur-Salon

La CCSPL réunie le 19 mars 2025 dernier a émis un avis favorable à la mise en place des tarifs suivants :

R1= 87,87 € / MWh

R2= 441,64 €/URF

Tarifs chaufferie Gevigney-et-Mercey

La CCSPL réunie le 19 mars 2025 dernier a émis un avis favorable à la mise en place des tarifs suivants :

R1= 102,47 €/MWh

R2= 113 €/URF

Tarifs chaufferie Moimay

La CCSPL réunie le 19 mars 2025 dernier a émis un avis favorable à la mise en place des tarifs suivants :

R1= 114,69 € / MWh

R2= 221,40 €/URF

Chaufferie de Coisevaux – Tarifs

Suite à la réception des offres du marché de travaux, le calcul des coûts du service de distribution de la chaleur pour ce réseau, établi à partir des éléments connus à ce jour (coût des travaux et aides) et estimés (coût des combustibles, de l'exploitation, ...) abouti au tableau suivant :

Réseau	Montant estimé HTVA de l'opération	Montant des aides attendues	Montant HTVA R1	Montant HTVA R2	Prix moyen HT du MWh
COISEVAUX	620 000 €	638 000 €	129,27 €/MWh	29,00 €/URF	146,45 €/MWh

Il est proposé au Bureau syndical d'adopter ces tarifs actualisés et de valider le règlement de service et la police d'abonnement correspondant pour ce réseau.

Chaufferies – Tarifs

Récapitulatif du coût moyen de la chaleur pour chaque chaufferie:

Chaufferie	Prix moyen HT du MWh
Scey-sur-Saône	165,00 €
Gy	161,00 €
Marnay	161,00 €
Apremont	199,00 €
Moimay	182,00 €
Dampierre sur Salon	128,00 €
Gevigney et Mercey	121,36 €
Coisevaux	146,45 €
Moyenne	157,98 €

Programme Travaux chaufferies

Désignation	Montant HT (travaux + ingénierie)	Note d'opportunité ou Etude de	DM Transfert de compétence	Notification MOe	APD	DCE	Remise des offres Travaux	OS préparation + travaux	Mise en service
Chaufferie de Apremont	435 000,00 €	14/03/2022	05/05/22	08/03/2023	juil-23	févr-24	avr-24	juin-24	avr-25
Chaufferie de Moimay	1 060 000,00 €	26/06/2017	21/06/19	14/04/2022	mai-23	avr-24	mai-24	janv-25	nov-25
Chaufferie de Dampierre-sur-Salon	1 680 000,00 €	06/01/2023	30/01/23	04/09/2023	févr-24	août-24	nov-24	janv-25	nov-25
Chaufferie de Gevigney-et-Mercey	1 140 000,00 €	23/01/2021	22/10/21	01/09/2022	déc-23	juin-24	nov-24	mars-25	mars-26
Chaufferie de Coisevaux	620 000,00 €	09/05/2022	08/06/22	05/01/2023	oct-23	oct-24	févr-25	mai-25	avr-26
Chaufferie de Neurey-lès-la-Demie	2 280 000,00 €	16/03/2023	17/02/23	05/09/2023	août-24	mars-25	juin-25	août-25	juin-26
Chaufferie de Frotey-les-Vesoul	2 030 000,00 €	24/02/2023	28/03/23	16/05/2024	sept-24	avr-25	juin-25	août-25	août-26
Chaufferie de Champlitte	1 660 000,00 €	09/02/2023	16/03/23	13/09/2023	sept-24	avr-25	juil-25	nov-25	sept-26
Chaufferie de Faverney	1 660 000,00 €	08/11/2022	15/05/23	28/05/2024 - APS en cours	juin-25	déc-25	mars-26	mai-26	juil-27
Chaufferie de Lure	4 800 000,00 €	13/02/2023	03/07/23	19/12/2024 - mission ATMO en cours	avr-25 (programme)		mai-26 (notification équipe MGP)		nov-27
Sous-total chaufferies	17 365 000,00 €								

Questions diverses – Chaufferies

Chaufferie de Scey-sur-Saône :

Suite au retour de l'assurance, les travaux de remise en état ont été lancés.

Chaufferie de Lure :

Dans le cadre de la consultation des entreprises (marché global de performance), il y a nécessité de rémunérer les offres remises (études au stade APD)

Prime fixée à 20 k€.

Chaufferie de Fontaine les Luxeuil

La commune a délibéré favorablement pour le transfert de la compétence au SIED 70

Coût estimé : 792 000 € HT

Chèques déjeuner

Depuis la délibération n°6 du 3 mars 2005, des titres de repas sont attribués aux agents du syndicat, y compris les stagiaires et, depuis le 5 mai 2021, aux agents mis à disposition du syndicat et aux apprentis.

L'évolution des titres, depuis cette date, est décrite ci-après :

Date	valeur faciale	participation employeur
03/03/2005	4,60 €	50%
29/02/2012	7,00 €	50%
15/02/2016	7,00 €	60%
01/01/2023	8,00 €	60%

Chèques déjeuner

Il est rappelé que le plafond d'exonération maximum de la participation patronale au financement des titres-restaurant est porté à 7,26 € depuis le 1^{er} janvier 2023.

Ainsi, la valeur du titre-restaurant ouvrant droit à l'exonération maximale est désormais comprise entre 12,10€ (part employeur : 60%) et 14,52 € (part employeur de 50%).

Si l'indice des prix à la consommation hors tabac n'a augmenté que de 6.6 % depuis le 1er janvier 2023, l'évolution des prix de l'alimentation sur la même période a été de l'ordre de 13 %.

Il est proposé de passer la valeur faciale des tickets restaurants à 9 € (+12,5%) à partir du 1er avril 2025.

Participation à la mutuelle Prévoyance

Par délibération n°18 en date du 13 janvier 2021, le Bureau Syndical avait mis en place une participation mensuelle de l'employeur à la complémentaire prévoyance des agents :

- Participation financière souscrite de manière individuelle et facultative pour tous les agents, quel que soit leur statut, hors agents de droit privé ;
- Instauration d'une modulation de la participation selon les tranches d'indices selon le barème suivant afin de renforcer le caractère social de la participation de l'établissement.

INDICE MAJORE	PARTICIPATION MENSUELLE
Inférieur à 408	15,00 €
408-515	12,00 €
SUPERIEUR à 515	10,00 €

- Le montant unitaire est versé directement à l'organisme et vient en déduction de la cotisation due par l'agent.

Participation à la mutuelle Prévoyance

Par délibération n°14 du 12 janvier 2022, le Bureau syndical avait décidé de maintenir cette participation et d'approuver l'adhésion à la convention groupe prévoyance du centre de gestion de la fonction publique de la Haute-Saône.

Compte tenu de l'évolution du coût subi par les agents avec l'évolution des tarifs de cette convention (+13%), il est proposé de réévaluer cette participation, à compter du 1er avril 2025, selon le tableau suivant :

INDICE MAJORE	PARTICIPATION MENSUELLE
Inférieur à 408	17,00 €
408-515	14,00 €
SUPERIEUR à 515	12,00 €

Le Comité Social Territorial en date du 18 février 2025 a émis un avis favorable à cette proposition.

Participation à la mutuelle Santé

Par délibération n°8 en date du 29 mai 2017, le Bureau Syndical a mis en place une participation mensuelle de l'employeur à la complémentaire santé des agents selon les modalités suivantes :

- Participation financière, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de Santé souscrite de manière individuelle et facultative pour tous les agents, quel que soit leur statut, hors agents de droit privé.
- Instauration d'une modulation de la participation selon les tranches d'indices selon le barème suivant afin de renforcer le caractère social de la participation de l'établissement.

INDICE MAJORE	PARTICIPATION MENSUELLE
Inférieur à 408	25,00 €
408-515	20,00 €
SUPERIEUR à 515	10,00 €

- Le montant unitaire est versé directement à l'organisme et vient en déduction de la cotisation due par l'agent.

Participation à la mutuelle Santé

Compte tenu de l'évolution du coût des complémentaires santé depuis la mise en place du dispositif (de l'ordre de 28 % sur 8 ans), il est proposé de réévaluer cette participation, à compter du 1^{er} avril 2025, selon les modalités suivantes :

INDICE MAJORE	PARTICIPATION MENSUELLE
Inférieur à 408	35,00 €
408-515	30,00 €
SUPERIEUR à 515	15,00 €

Le Comité Social Territorial en date du 18 février 2025 a émis un avis favorable à cette proposition.

Contrat groupe mutuelle santé du CDG 70

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 vient renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant du 1er janvier 2026 en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire reste facultative pour les agents.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée autorise, les centres de gestion à conclure avec un des organismes mentionné au I de l'article 88-2, une convention de participation dans les conditions prévues au II du même article .

Le Centre de gestion de la Haute-Saône a décidé de mener, pour le compte des collectivités qui le demandent, une procédure de consultation et conclure à compter du 1er janvier 2026 et pour une durée de 6 ans, une convention sur le risque « santé ».

Contrat groupe mutuelle santé du CDG 70

A l'issue de cette procédure, le SIED 70 conserverait l'entière liberté d'adhérer à cette convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à de tels contrats se fera par délibération et après signature d'une convention avec le CDG 70.

Le montant de la participation que le SIED 70 versera aux agents sera précisé à la signature de la convention, à l'issue du dialogue social qui a été engagé et après avis du comité social territorial du CDG70.

Il est proposé de mandater le CDG 70 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé ».

IRVE - Modification déploiement Facé 2023

Par délibération n°9 du 20 septembre 2023, le Bureau Syndical avait validé un 3ème déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables d'un montant de 1 242 300 € HT sous réserve de l'obtention du financement du FACé.

Suite à une dotation moindre que celle sollicitée (464 000 € obtenus pour 770 000 € espérés), par délibération n°13 du 17 janvier 2024, le Bureau syndical avait validé un déploiement plus restreint que celui présenté précédemment.

Le financement obtenu du FACé de 464 000€, accompagné des primes ADVENIR, permet un investissement d'environ 755 000€ HT.

Les projets engagés (5 bornes rapides et 4 bornes accélérées nouvelle génération) représentent, à ce stade, un investissement d'environ 645 000€. Il resterait donc environ 110 000€ de dépenses éligibles mobilisables.

IRVE - Modification déploiement Facé 2023

Pour optimiser au maximum ce financement, d'environ 80%, qui ne sera pas reconduit, il est proposé d'installer 4 nouvelles bornes accélérées AC/DC, équipé de TPE CB, avec possibilité de charge en courant continu adaptée aux véhicules récents (énergie délivrée plus importante) et une prise AC 22 kW conservée pour les véhicules moins récents (ZOE).

Les implantations proposées sont, par ordre de priorité, les suivantes :

FILAIN : Parc animalier et de loisirs la Guiguitte en Folie (lieu touristique fréquenté non retenu en 2023 faute de crédits)

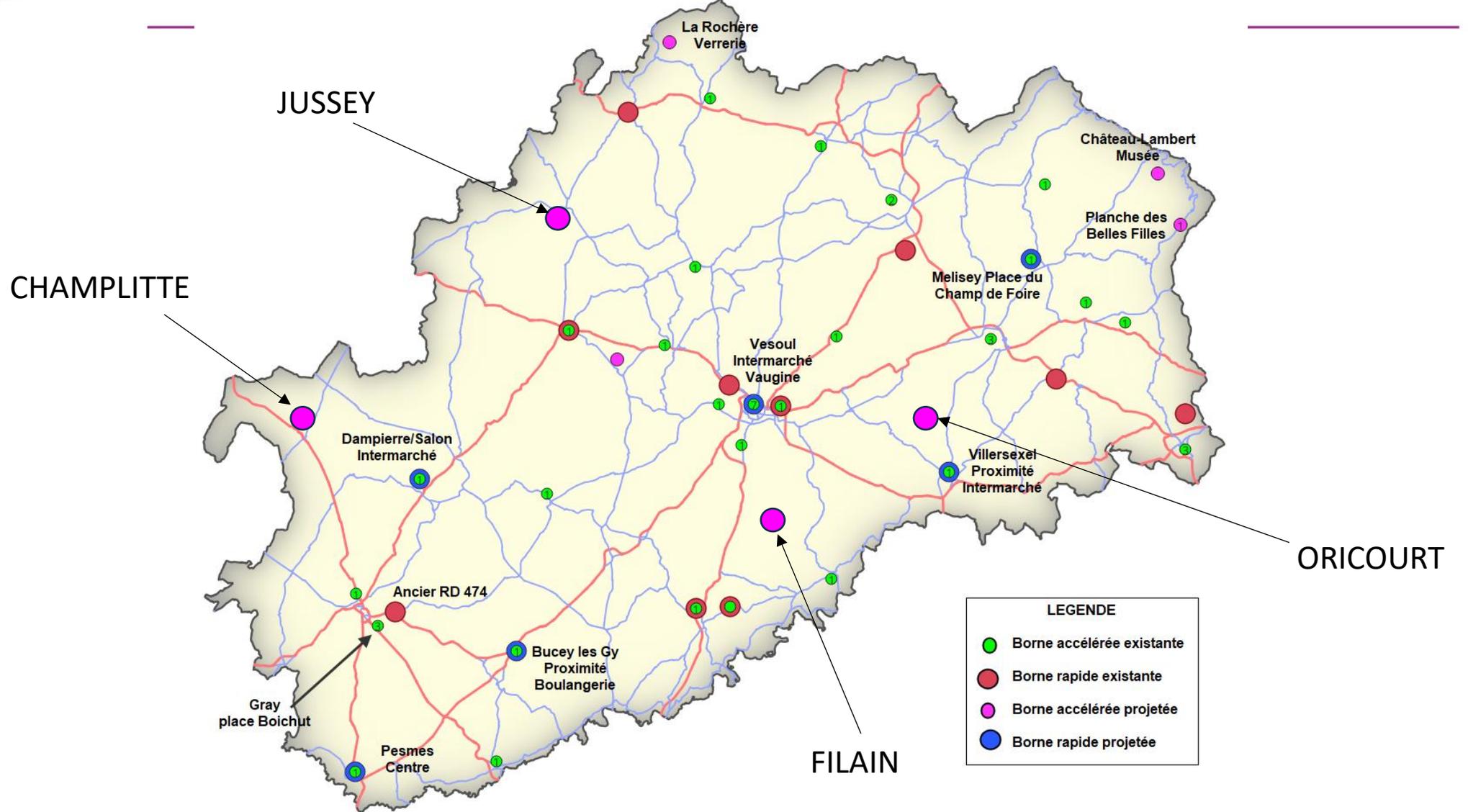
JUSSEY : Centre bourg isolé. Implantation en supermarché (Intermarché) à privilégier en remplacement de la borne existante obsolète

CHAMPLITTE : Centre bourg isolé. Implantation à proximité du musée départemental en remplacement de la borne existante obsolète

ORICOURT : Proximité du château médiéval

La Commission IRVE du 19 février 2025 a émis un avis favorable à cette proposition.

IRVE - Modification déploiement Facé 2023



Questions diverses : PV -Modification tarifs de rachat

Désignation	opération	Montant HT	Production annuelle (kWh)	Recette pour le SIED 70	Temps de retour (ans)	Recette pour le SIED 70 (avec nouveaux tarifs S21)	Temps de retour (ans) (avec nouveaux tarifs S21)	DM transfert de compétence	PROGRAMMATION
PV Lure - école de la Libération	EnR 154	47 804 €	40 557	1 208 €	9,9	Projet annulé		11/04/2022	2024
PV Boulton - atelier communal	EnR 300	52 780 €	33 328	556 €	14,1	290 €	15,8	19/05/2022	2024
PV Chargey-les-Gray - boulangerie	EnR 237	58 302 €	33 825	508 €	14,7	429 €	15,1	05/07/2022	2024
PV Baulay - salle des fêtes	EnR 411	57 990 €	37 261	778 €	13,0	407 €	15,7	15/12/2023	2024
PV Saint-Rémy - salle des fêtes	EnR 350	62 976 €	41 163	848 €	13,0	622 €	14,3	15/12/2023	2024
PV Perrouse - nouveau vestiaire + ancien vestiaire	EnR 328	119 010 €	96 422	1 430 €	12,9	1 444	15	30/11/2022	à programmer ultérieurement
PV Baulay - école	EnR 410	33 636 €	19 970	289 €	14,9	202	16,1	15/12/2023	à programmer ultérieurement
PV Vesoul - stade René Hologne	EnR 380	298 810 €	239 185	3 746 €	13,3	1 005	17,3	18/09/2023	à programmer ultérieurement
PV Combeaufontaine - SICTOM	EnR 396	323 903 €	270 846	7 412 €	11,6	2 109	15,9	23/01/2024	à programmer ultérieurement

Questions diverses : Comité Syndical

Projet d'ordre du jour :

- ✓ Modification des statuts
- ✓ Avenant contrat de concession enedis
- ✓ Transfert de la compétence chaufferie bois et réseau de chaleur – Fontaine-Lès-Luxeuil
- ✓ Comptes administratifs
- ✓ Budgets primitifs (création budget « chaufferies »)
- ✓ Rapport d'activité 2024

Questions diverses

- **AAP MDE : demande de Corre- Micro Crèche (11/02/25) :**
prolongation de délai pour difficultés à trouver des entreprises, désamiantage, (travaux démarrés depuis novembre 2023)
- **Aide bois énergie travaux : demande de la CCPLure – extension et rénovation hôtel communautaire (23/01/25) :**
prolongation de délai pour difficultés à trouver des entreprises (1^{ère} consultation sans suite car 35% au-dessus APD), marchés notifiés en mai 2024, demande prolongation au 31 mars 2026 (+ 1 année)

Agenda

Mercredi 2 avril 2025 à 18h30 – Espace 70 : **Comité syndical**

Mercredi 9 avril 2025 à 18h30 – Espace 70 : **Comité syndical (si pas de quorum)**

Mercredi 21 mai 2025 – 17 Heures : **Commission Travaux (AAP Eclairage Public)**

Mercredi 21 mai 2025 – 18 Heures : **Bureau Syndical**

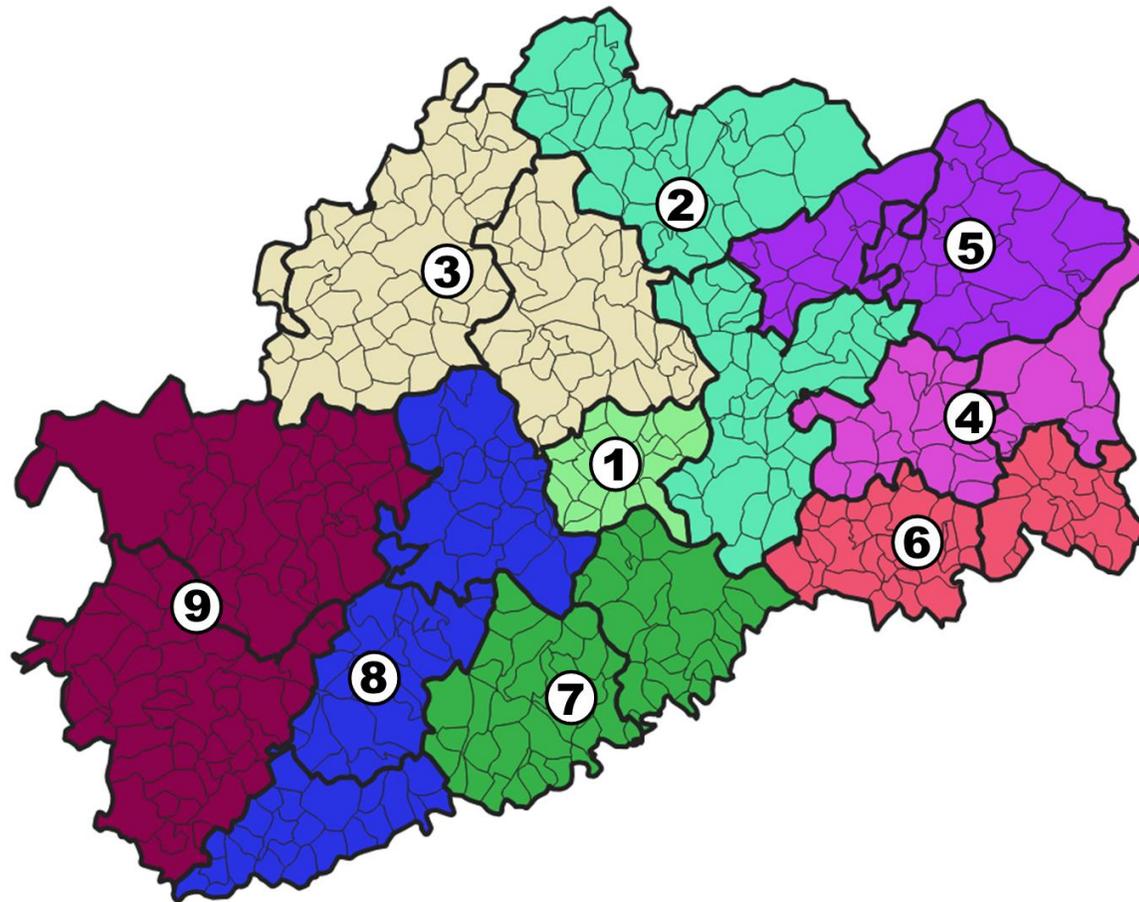
Mercredi 2 juillet 2025 à 16H00 : **CAO**

Mercredi 2 juillet 2025 à 17h00 : **Commission MDE-EnR**

Mercredi 2 juillet 2025 à 18h00 : **Bureau Syndical**

Agenda

Dates à définir- Sites à définir – Horaires à définir : **CLE Informelles (Maires et délégués)**





Questions diverses

Syndicat Intercommunal d'Énergie Du Département de la Haute-Saône

 **1, rue Max Devaux
70 000 VESOUL**

 **Tél : 03 84 77 00 00**

 **E-mail : contact@sied70.fr
Site internet : www.sied70.fr**

